

Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 décembre 2023

n° 162-23

Objet : RS - Modification du tableau des effectifs

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévisse - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 décembre 2023

délibération n° 162-23

objet **RS - Modification du tableau des effectifs**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, indique qu'il convient d'ajuster le tableau des effectifs consécutivement à des mouvements de personnel et à une réussite à concours.

Mouvements de personnel (13)

Direction	Création de poste	Suppression de poste	Date d'effet
Eau et assainissement	+ 1 adjoint technique	- 1 agent de maîtrise principal	01/09/2023
	+ 1 ingénieur principal	- 1 ingénieur en chef hors classe	
	+ 1 ingénieur	- 1 technicien principal de 2 ^{ème} classe	
	+ 1 technicien	- 1 agent de maîtrise	
Gestion des déchets	+ 1 adjoint technique	- 1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	30/06/2023
	+ 2 adjoints techniques	- 2 adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe	01/01/2024
Grands équipements	+ 1 éducateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	- 1 conseiller des activités physiques et sportives	01/09/2023
Ressources humaines et moyens généraux	+ 1 technicien principal de 2 ^{ème} classe	- 1 adjoint technique	01/10/2023
	+ 1 attaché	- 1 attaché principal	
	+ 1 ingénieur	- 1 attaché	01/09/2023
	+ 1 technicien principal de 2 ^{ème} classe	- 1 technicien	01/01/2024
Urbanisme et développement local	+ 1 attaché	- 1 attaché principal	01/10/2023

Réussite à concours (1)

Direction	Création de poste	Suppression de poste	Date d'effet
Eau et assainissement	+ 1 agent de maîtrise	- 1 adjoint technique	01/07/2023

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau la modification du tableau des effectifs,

Vu l'avis du comité social territorial du 30 novembre 2023,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : procède à la modification du tableau des effectifs, comme indiqué ci-dessous :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complet
Directeur général des services		1	
Directeur général adjoint		1	
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Administrateur hors classe	A	2	
Administrateur		2	
Directeur		1	
Attaché hors classe		4	
Attaché principal		16	
Attaché		33	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	13	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		3	
Rédacteur		26	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	27	1 TNC 80 %
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		15	
Adjoint administratif		19	
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur en chef hors classe	A	0	
Ingénieur en chef		1	
Ingénieur principal		26	
Ingénieur		21	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	12	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe		29	
Technicien		23	
Agent de maîtrise principal	C	33	
Agent de maîtrise		25	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		68	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		38	
Adjoint technique		78	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE			
Technicien paramédical classe supérieure	B	1	
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1	1 TNC 80 %
Infirmier en soins généraux de classe normale		2	
Infirmière de classe supérieure	B	1	
Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe	C	5	1 TNC 70 %
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe		3	1 TNC 70 %
Agent social principal de 2 ^{ème} classe		2	2 TNC 80 %
Agent social		4	3 TNC 80 %
FILIERE ANIMATION			
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	
Adjoint d'animation	C	1	1 TNC 80 %

FILIERE SPORTIVE			
Conseiller des activités physiques et sportives	A	1	
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	B	9	1 TNC 50 %
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe		5	
Educateur des activités physiques et sportives		14	
Opérateur des activités physiques et sportives principal	C	1	
FILIERE CULTURELLE			
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	
Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	B	1	
Total		568	

Article 2 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

162-23

Objet de l'acte : RS - Modification du tableau des effectifs

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la
F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 21 décembre 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231221-lmc1H30597H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30597H1

Date de transmission en Préfecture : 26 décembre 2023

Date de réception en Préfecture : 26 décembre 2023

Publication sur le site internet: mercredi 27 décembre 2023